



# Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

**2022-2027**

## Édito

Avec un montant de dépenses annuelles supérieur à 150 millions d'euros, la commande publique départementale est un levier majeur de la stratégie de transition écologique et sociale du territoire essonnien.

Cette ambition s'inscrit dans les aspirations du Livre Blanc 2040 du Département, dans les orientations de la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable (Fredd) 2018-2022, et dans la continuité de la Charte portée par le réseau de facilitateurs Inclusiv'Essonne en faveur des achats responsables signée en 2018.

Le Département a donc naturellement formalisé cette démarche volontariste pour des achats à la fois inclusifs et respectueux de l'environnement et des territoires par l'adoption de sa première politique départementale de l'achat en 2016, puis en 2022, via le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Le SPASER vise à structurer et à renforcer la démarche déjà engagée grâce à 5 objectifs orientés vers la transition écologique, la diversification des démarches d'insertion sociale, la vitalité et la performance économique, ou encore la sensibilisation autour de l'achat responsable. Chacun d'entre eux est doté d'un programme d'actions bien identifié, complété de cibles et d'indicateurs pour mesurer très concrètement les avancées en la matière.

Le SPASER vise ainsi des sujets très variés pour lesquels nous devons être ambitieux et faire preuve d'un engagement fort. Il est établi en accord avec la philosophie portée par les élus, par nos partenaires territoriaux et les services départementaux, le tout en cohérence avec les dispositions règlementaires et législatives en vigueur. Le Département entend entraîner avec lui l'ensemble de ces acteurs pour agir efficacement en faveur d'un développement territorial écologique et inclusif.



**Dominique Bougraud**

Vice-présidente en charge  
des ressources humaines  
et des affaires générales



**François Durovray**

Président du Département  
de l'Essonne

# Plan d'actions 2022/2027

Les lois relatives à l'économie sociale et solidaire (31/07/14), et à la transition énergétique pour la croissance verte (17/08/15), obligent les collectivités à adopter un **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** lorsque le montant total de leurs achats est supérieur à 100 M€ HT (seuil abaissé à 50 M€ à partir du 1/01/2023). La loi "Climat et résilience" (22/08/21) renforce ces exigences en termes de transparence et de contenu. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les SPASER doivent être rendus publics et comporter des indicateurs et des objectifs cibles à atteindre.

En France, avec 200 Md€ et 10 % du PIB, la commande publique est un levier majeur pour porter le développement durable, promouvoir l'économie sociale et solidaire mais aussi faciliter l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les collectivités publiques qui concluent des marchés se doivent d'adopter un comportement exemplaire dans ce domaine. L'objectif est alors de provoquer un effet de levier sur l'ensemble des acteurs, en optimisant l'impact social et environnemental de leurs actes d'achat.

Avec moins de 100 M€ TTC mandatés en 2016, le Département n'était pas soumis à l'obligation d'élaborer un SPASER. Cependant, compte tenu des engagements développés depuis plusieurs années en matière d'achats responsables, l'élaboration d'une politique achat est apparue comme une opportunité de pérenniser les bonnes pratiques et de tendre vers une économie circulaire, solidaire et responsable.

L'adoption par le Département d'une première politique achat dès 2016 a permis de développer de nombreuses actions dans ce domaine : l'accès des PME à la commande publique, l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, ou encore l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux.

En 2018, le Département a atteint le volume d'achat de 100 M€ fixé par décret. Un travail de réflexion a naturellement été engagé dès l'année suivante pour l'élaboration d'un SPASER.

## LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU SPASER

"Ce schéma, rendu public, détermine les objectifs de politique d'achat. Ceux-ci comportent d'une part des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et d'autre part des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Le SPASER contribue également à la promotion d'une économie circulaire" (article L2111-3 du Code de la Commande publique).

## DANS LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE ACHATS 2016/2021

Le SPASER prévoit des orientations et des objectifs fixés à l'horizon 2026. Il s'inscrit dans le prolongement de la politique d'achat responsable 2016/2021 menée par le Département. Le SPASER a vocation à figurer la politique départementale de l'achat 2022/2027.

## UNE CO-CONSTRUCTION ÉLUS-DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

La construction du SPASER a été l'occasion pour le Département de mener une réflexion sur l'ensemble des décisions qui ont été prises, de formaliser ses actions et de les regrouper dans un support définissant ses orientations stratégiques en matière d'achat public responsable.

Il est le fruit d'une co-construction associant les services en charge de l'achat et de la commande publique, les services techniques, et les élus. L'implication des directions opérationnelles a par ailleurs permis le recueil de bonnes pratiques et, pour chaque objectif, la détermination d'actions, les modalités de leur mise en œuvre, la cible et l'indicateur phare associé.

À noter que certaines de ces actions constituent des approfondissements de ce qui a déjà été engagé au titre de la politique départementale de l'achat 2016-2021. D'autres sont nouvelles et complémentaires du Plan éco-responsabilité 2020-2022.

## CINQ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le SPASER constitue la ligne directrice du Département en matière d'achat responsable. Il est construit autour de 5 objectifs et de 12 actions que le Département se doit de décliner, d'adapter et de compléter pour répondre aux objectifs fixés. Les actions sont reprises dans des fiches détaillées qui représentent la déclinaison opérationnelle des engagements pris par le Département.

Voici les actions identifiées, pour lesquelles le Département assurera un suivi annuel.





Mettre la commande publique du Département de l'Essonne au service de la réduction de l'empreinte écologique de ses activités

1  
Objectif

## Action 1

### Être acteur de l'économie circulaire

Cette action vise à renforcer la dimension environnementale dans les actes d'achat du Département et à encourager la transition vers l'économie circulaire. La démarche consiste, dès la définition du besoin, à s'interroger sur les logiques de réutilisation/réemploi/réparation, sur l'achat de produits fabriqués à partir de matières recyclées...

### Objectif cible

Atteindre en 2024 et 2026 les chiffres fixés par le décret 254-2021 en matière de dépenses de biens issus de la réutilisation, du réemploi, ou fabriqués à partir de matières recyclées.

### Indicateur

Volume financier de biens acquis annuellement, issus du réemploi, de la réutilisation ou fabriqués à partir de matières recyclées.

## Action 2

### Exploiter, aménager et construire durable

La politique ambitieuse du Département en matière environnementale passe par la mise en œuvre d'une démarche d'écoconstruction et d'écogestion pour toutes les opérations d'exploitation, de rénovation, et de constructions neuves de ses bâtiments publics et de ses routes : réflexion en amont sur l'intégration de matériaux biosourcés ou en provenance de recyclage, consommations énergétiques maîtrisées, adaptation aux changements climatiques...

### Objectifs cibles

- Exploitation : réduire la consommation d'énergie de tous les bâtiments départementaux de 20 % à horizon 2026.
- Rénovation : réduire la consommation d'énergie des bâtiments départementaux rénovés de 35 % à horizon 2026.
- Construction neuve : réduire à hauteur de 5 % le coût global (et le coût d'usage) d'une construction neuve par rapport à une opération classique (expérimentation).

### Indicateur

Suivi annuel des consommations de fluides et d'énergie de tous les bâtiments départementaux (anciens, nouveaux et rénovés).

## Action 3

### Faire de tous les achats un levier d'action de la transition écologique

En renforçant le taux d'éco-responsabilité dans ses achats et marchés, le Département de l'Essonne est porteur d'une politique environnementale ambitieuse.

#### Objectif cible

Mettre en place un outil d'aide permettant d'évaluer le bien-fondé de l'achat sur la production de déchets et la provenance des matériaux. À horizon 2026, augmenter le taux d'éco-responsabilité à 25 % dans tous les appels d'offres et les achats du Département.

#### Indicateur

Taux d'éco-responsabilité dans les marchés et les achats.



Mettre la commande publique du Département de l'Essonne au service de l'inclusion sociale et de la lutte contre le chômage



## Action 1

### Permettre la construction de parcours d'insertion adaptés

En participant au réseau Inclusiv'Essonne et à son développement au côté du réseau facilitateurs (et en lien avec la Direction de l'insertion et de l'emploi), le Département agit sur le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Il ambitionne d'aller plus loin dans la démarche en expérimentant de nouveaux segments d'achats, en diversifiant les démarches d'insertion au sein de ses marchés, ou encore en travaillant sur la montée en compétences des bénéficiaires.

Plus largement, à travers cette action, la commande publique départementale se mobilise en faveur de l'insertion, notamment au service de la politique de l'Éducation (stages, découverte de l'entreprise...).

### Objectifs cibles

- Atteindre 60 000 heures d'insertion en 2024 et 80 000 heures en 2026.
- Atteindre 30 % de bénéficiaires de la clause sociale en "sortie positive" (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation, intérim longue durée) dans les 6 mois suivants le 1<sup>er</sup> "contrat clause" en 2024 et 50 % en 2026.
- Mobiliser au moins deux segments d'achats nouveaux par an (marchés clausés ou non clausés qui concourent à l'insertion).

### Indicateurs

- Nombre d'heures d'insertion réalisées chaque année.
- Taux d'exécution de la clause (nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues).
- Nombre de bénéficiaires de la clause sociale en "sortie positive" dans les 6 mois après le premier "contrat clause".
- Nombre de marchés comportant des segments d'achats nouveaux (marchés clausés ou non clausés qui concourent à l'insertion).

## Action 2

### Augmenter le recours aux structures du handicap et de l'ESS (Économie sociale et solidaire)

Cette action a pour finalité de mettre en œuvre la politique inclusive du Département à l'égard des structures du handicap et des entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire, qui toutes intègrent une forte préoccupation sociale dans leurs activités.

Faciliter leur accès à la commande publique départementale et mieux les appréhender passe par l'organisation de sourcing et de rencontres entre les services et les structures potentielles.

### Objectifs cibles

- Confier au secteur du handicap et/ou de l'ESS, à horizon 2024, 15 % de marchés parmi les marchés pouvant bénéficier d'une réservation, puis 20 % à horizon 2026.
- Augmenter de 25 % en 2024, puis de 50 % en 2026 le nombre de marchés confiés au secteur du handicap et/ou de l'ESS par rapport aux chiffres 2022.

### Indicateurs

- Pourcentage de marchés confiés au secteur du handicap et de l'ESS au regard de l'ensemble des marchés pouvant bénéficier d'une réservation.
- Nombre de marchés confiés au secteur du handicap et de l'ESS.





Mettre la commande  
publique du Département  
de l'Essonne au service  
d'une vitalité économique  
responsable

3 Objectif

## Action 1

### Faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique départementale

En facilitant l'accès des TPE/PME à la commande publique, le Département souhaite contribuer à leur développement et à la création d'emplois. Cela passe par une meilleure connaissance des secteurs économiques concernés, et par des actions de sensibilisation spécifiques coordonnées avec les organisations professionnelles et/ou les chambres consulaires.

Le maintien de délais de paiement bas et l'application raisonnée des ressources du code de la commande publique (allotissement, variante, "petits lots") participent à l'attractivité des marchés du Département.

### Objectifs cibles

- Ne pas dépasser 25 jours de délai global moyen de paiement.
- Atteindre 45 % de marchés (supérieurs à 90 000 €) passés auprès des TPE/PME en 2024 et 50 % en 2026.

### Indicateurs

- Nombre de marchés (supérieurs à 90 000 €) notifiés aux TPE/PME.
- Délais moyen de paiement.

## Action 2

### Moderniser l'achat public départemental

La modernisation de l'achat public départemental vise à rendre les marchés du Département à la fois plus attractifs et plus efficaces. Cette action passe par l'application raisonnée des ressources du code de la commande publique, par la dématérialisation des procédures de passation, ou encore par le déploiement d'outils facilitants telle que la carte achat.

Ce moyen de paiement destiné aux agents publics permet, dans la limite des segments d'achats prédéfinis, de satisfaire leurs besoins récurrents et de faibles enjeux. La carte achat peut être utilisée pour certains marchés globalisés (papier, consommables informatiques ou fournitures de bureau) ou pour des petits achats répondant à des besoins d'urgence ou de dépannage.

Ces actions favorisent la réduction des coûts de gestion.

#### Objectif cible

Déployer la carte achat dans 10 marchés du Département en 2024 puis dans 20 marchés en 2026.

#### Indicateur

Nombre de marchés par an utilisant la carte achat.



## Action 3

### Capter le potentiel d'innovation grâce à l'achat public départemental

Cette action vise à s'appuyer sur les procédures et outils juridiques au service de l'innovation pour permettre aux acteurs économiques d'être force de proposition, et au Département d'être attentif à ces propositions.

#### Objectif cible

Procéder, à compter de 2022 (suite à la programmation des marchés), à un achat innovant par an et par DGA (innovation technologique, réglementaire...) et en assurer un bilan complet.

#### Indicateur

Nombre d'achats innovants.

# 4

Mettre la commande publique du Département de l'Essonne au service de l'innovation et de la performance économique



## Action 1

### Raisonner en coût et en impacts globaux

Cette action a pour finalité principale d'intégrer systématiquement la réflexion "achat responsable" à tous les stades de l'acte d'achat. Ceci dès la définition du besoin, en raisonnant en coût et en impact globaux lors de l'achat, en intégrant le cycle de vie du produit, au minimum la livraison, le stockage, la maintenance, et l'élimination.

### Objectifs cibles

- Identifier, à compter de 2022 (sur la base de la programmation des marchés), un projet de marché par an et par Direction générale adjointe (DGA), comportant une démarche en coût et en impacts globaux et en assurer un bilan complet.
- Généraliser en 2026 la méthode à tous les marchés.

### Indicateur

Nombre de projets de marché/d'achat par an intégrant une démarche en coût et en impacts globaux.

## Action 2

### Fixer la performance achat comme dessein

La performance achat fixée par cette action passe par une meilleure connaissance du tissu économique grâce au sourcing (et au niveau concurrentiel des différents secteurs). Elle passe également par une recherche de mutualisation (synergies internes et externes) pour acheter au meilleur coût. La performance achat s'obtient également par un usage raisonné de la négociation.

### Objectif cible

Générer au minimum 1 500 000 € de gains financiers chaque année grâce à la négociation.

### Indicateur

Négociations menées : offre négociée vs offre initiale.

Accompagner la mise en œuvre du SPASER auprès des parties prenantes



## Action 1

### Rendre la commande publique départementale visible par la communication

Renforcer l'attractivité des marchés à l'échelle du Département passe par une meilleure visibilité de nos intentions d'achats grâce aux différents canaux de communication externes (Observatoire de la Commande publique de l'Essonne, réseaux sociaux, supports de presse spécialisés...). Cela passe également par l'organisation ou la participation régulière à des manifestations regroupant acheteurs publics et entreprises en vue de favoriser les connaissances réciproques.

Cette action permettra de maintenir une vitalité économique sur le territoire et pourrait s'appuyer sur une collaboration interdépartementale (relais sur les sites internet des autres Départements).

#### Objectif cible

Augmenter le nombre de candidats de 50 % sur des marchés identifiés au stade de la programmation annuelle, dont le niveau concurrentiel était précédemment bas et sur lesquels des actions de communication auront été réalisées (au global et/ou sur des segments précis).

#### Indicateur

Évolution annuelle du nombre moyen de candidats sur les consultations pour lesquelles des actions de communication auront été réalisées.

## Action 2

### Acculturer le Département à l'achat responsable

Cette action vise à permettre une bonne appréhension de l'achat public, et plus particulièrement de l'achat responsable. Elle passe par une démarche de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'achat.

#### Objectifs cibles

- Élaborer et diffuser un guide pratique sur l'achat responsable à horizon fin 2022.
- Avoir formé tous les acteurs de l'achat à l'achat responsable en 2026.

#### Indicateur

Nombre de formations dispensées chaque année sur l'achat responsable.



Tous les grands domaines d'actions de la collectivité sont concernés (construction, voirie, collèges, espaces verts, transports...) ainsi que tous les achats du quotidien de fournitures et services.

## La finalité du SPASER

Par ce schéma, le Département se fixe des cibles ambitieuses à la fois qualitatives et quantitatives à horizon fin 2027, notamment en termes :

- de dispositions environnementales inscrites dans ses marchés,
- de marchés attribués aux PME/TPE,
- d'heures de travail produites via la commande publique départementale, support d'une action d'insertion de qualité,
- de marges de manœuvre budgétaires dégagées (gains financiers).

Plus largement, le Département entend s'appuyer sur le SPASER pour contribuer à l'attractivité du territoire essonnien et faire de l'achat public responsable une pratique partagée par le plus grand nombre : services en charge de l'achat et de la commande publique, services techniques, fournisseurs et partenaires du Département. ■

**Essonne**  
TERRE D'AVENIRS

**Conseil départemental  
de l'Essonne**

Boulevard de France  
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

[essonne.fr](http://essonne.fr)      



Imprimerie CD91 - DAJA 3729 - Juin 2022

